

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 MAI 2026**

**Délibération n° D-2026-133**

Fixation du montant de l'indemnité au profit de l'exploitant agricole évincé - Parcelle emplacement réservé - Lieu-dit Les Prés de la Fontaine - LE 9

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/05/2026

Publication :  
le 22/05/2026

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

**Secrétaire de séance :** Madame ZANATTA Lydia

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Julie SIAUDEAU

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Fixation du montant de l'indemnité au profit de l'exploitant agricole évincé - Parcelle emplacement réservé - Lieu-dit Les Prés de la Fontaine - LE 9**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n° D-2025-455 en date du 18 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section LE n°9 (10 319 m<sup>2</sup>) moyennant le prix de 5 160 € (soit 0,50 €/m<sup>2</sup> environ).

Ce terrain, en nature de prairie et situé dans le secteur du lieu-dit Les Prés de la Fontaine, est classé en Emplacement Réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vue d'un projet d'extension du centre équestre (pâturage).

La parcelle cadastrée section LE n°9 étant affectée à l'exploitation agricole, il convient de verser une indemnité d'éviction à l'exploitant. Compte tenu de la surface du terrain de 1ha 03a 19ca, le montant de cette indemnité est fixé à 4 837,55 euros. Ce prix sera ajusté selon l'actualisation de l'indemnité d'éviction.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant d'environ 4 837,55 € à l'exploitant de la parcelle cadastrée section LE n°9, ainsi que la signature de tous actes à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

**Lydia ZANATTA**

Le Président de séance

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

# Parcelle LE 9

